

# Plénière Réforme « 100 % SANTE »

Contrats Collectifs  
Frais de santé des fonctionnaires  
Frais de santé des salariés

17 octobre 2019



LE GROUPE LA POSTE

# SOMMAIRE

## **I - La réforme du 100 % santé**

## **II - Les impacts sur les garanties des contrats santé bases obligatoires**

II 1- Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

II 2 - Le poste optique au 1<sup>er</sup> janvier 2020

II 3 - Le poste audiologie au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## **III - Les aménagements proposés sur les contrats santé**

III 1- Aménagements proposés poste dentaire

III 2 - Aménagements proposés poste optique

III 3 - Aménagements proposés poste audiologie

## **IV - Les impacts attendus sur les contrats santé**

IV 1 - Les effets du 100 %

IV 2 - Les effets des aménagements proposés

IV 3- Les effets sur les résultats pour les fonctionnaires

## **ANNEXES – La réforme du 100 % santé**

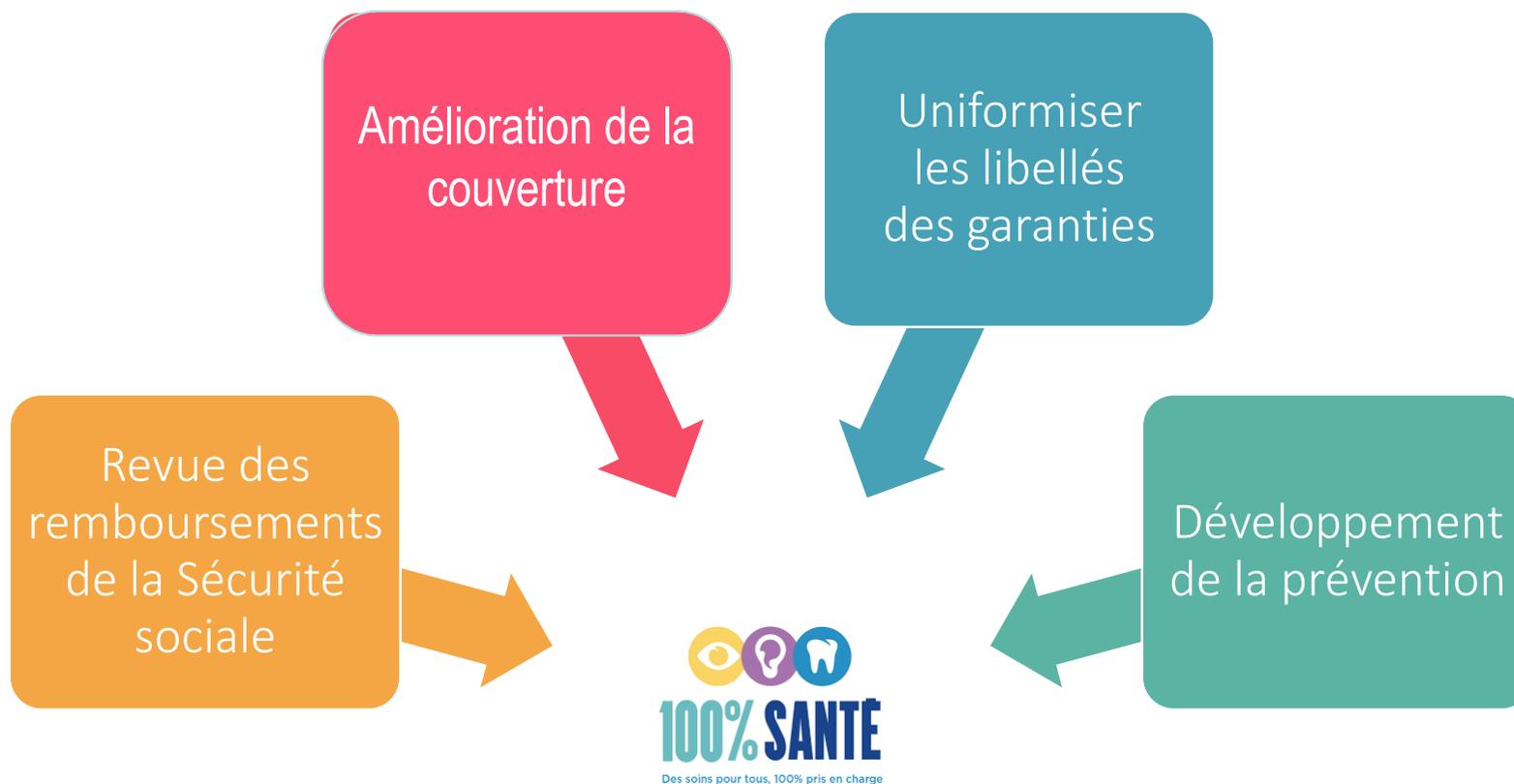
ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1er janvier 2020

ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

# I – La réforme du 100 % santé

## Rappel des objectifs de la réforme



# I – La réforme du 100 % santé



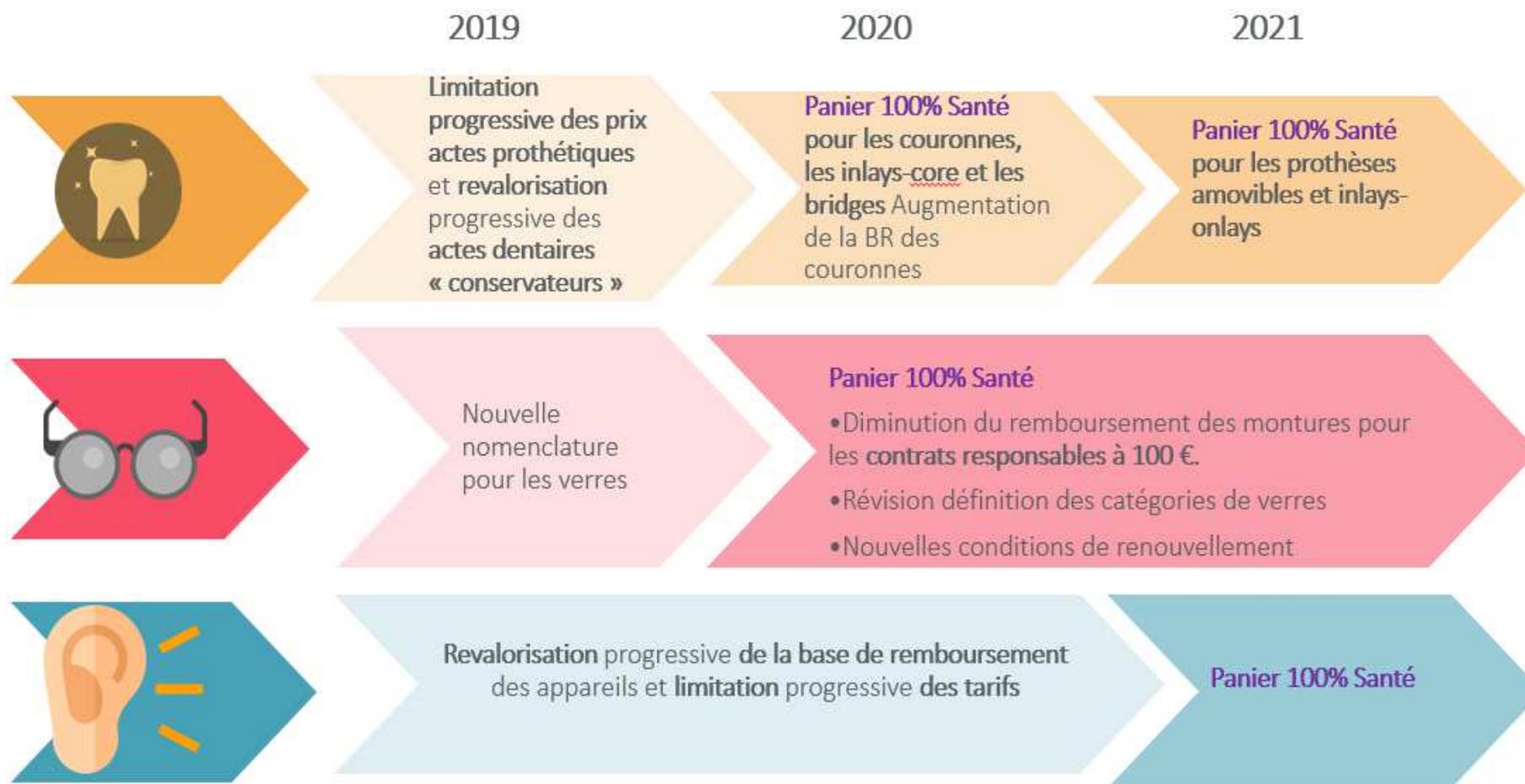
## Périmètre de la réforme

- **Les contrats santé concernés par la réforme :**
  - ✓ **les contrats santé individuels responsables**  
taxe d'assurance réduite : 20,27 % => 7,27 %
  - ✓ **Les contrats collectifs santé responsables**  
taxe d'assurance réduite : 20,27 % => 7,27 %  
et déductions des charges sociales sur la part de cotisation employeur
- **Les soins concernés par la réforme :**
  - ✓ Le dentaire
  - ✓ L'optique
  - ✓ l'audiologie
- **Création de paniers de soins dits « 100 % »** sur ces postes, avec des équipements de qualité et sans reste à charge pour l'assuré.

**Panier 100 % Santé :** obligation de rembourser toute la dépense, en complément de la Sécurité sociale dans les contrats santé responsables.  
(décret n° 2019-21 du 11 janvier 2019)

# I – La réforme du 100 % santé

## Calendrier de la réforme



## II 1 - Le poste dentaire au 1er janvier 2020

Mise en conformité des garanties de base santé obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Soins et prothèses 100% santé**



Obligation de prise en charge intégrale des prothèses et actes dentaires, à hauteur des prix limites de vente (PLV), y compris le remboursement de la Sécurité sociale

**Soins et prothèses à tarifs maîtrisés et libres**



Maintien des prises en charge existantes (à hauteur des prix limites de facturation pour les actes à tarif maîtrisé)

**Conditions de prise en charge**



Ajout de la couronne transitoire dans la ligne « prothèses fixes » qui devient remboursée par la Sécurité sociale, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Détails en ANNEXE 1

## II 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

Mise en conformité des garanties de base santé obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Equipements optique 100% santé**



Obligation de prise en charge intégrale des équipements et suppléments optiques, à hauteur des prix limites de vente (PLV), y compris le remboursement de la Sécurité sociale

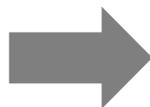
**Equipements optique à tarifs libres**



Maintien des garanties existantes, sauf la monture plafonnée à **100 €** (y compris Sécurité sociale) au lieu de **150 €** (en plus de la Sécurité sociale) pour les salariés et fonctionnaires cadres et pour les salariés employés

Définition des verres selon la nouvelle nomenclature LPP

**Conditions de prise en charge**



Modification des limites d'âge : <16 ans et  $\geq$  16 ans au lieu de 18 ans  
Renouvellement anticipé avant 2 ans plus encadré (*arrêté du 3/12/2018 publié au JO du 13/12/2018*)

Détails en ANNEXE 2

## II 3 -Le poste audiologie au 1er janvier 2021

### Mise en conformité des garanties de base santé obligatoires avec la réforme

**Prothèses auditives 100% santé**



Obligation de prise en charge intégrale des prothèses à hauteur des prix limites de vente (PLV), y compris le remboursement de la Sécurité sociale

**Prothèses auditives à tarifs libres**



Maintien des prises en charge existantes

Au maximum **1.700 €** (y compris Sécurité sociale) par aide auditive, tous les 4 ans

**Conditions de prise en charge**



Délai de renouvellement de 4 ans par oreille, à compter de la délivrance de l'aide auditive (*date de paiement, à l'issue de la période d'essai*)

Ce délai court séparément pour chacune des aides auditives

Détails en ANNEXE 3

# III – Les aménagements proposés sur les contrats santé

III 1- Aménagements proposés poste dentaire

III 2 – Aménagements proposés poste optique

III 3 – Aménagements proposés poste audiologie

# III 1- Aménagements proposés : poste dentaire

- INLAY-CORE : Compensation de la baisse de la Base de Remboursement (BR) de la Sécurité sociale sur les BASES = maintien des remboursements actuels

	<b>BASES obligatoires</b>	
	Salariés et Fonctionnaires	
<b>INLAY / CORE</b>	Cadres	Employés
<b>garantie actuelle</b>	<b>100 % TM + 220 % BR</b>	<b>100 % TM + 170 % BR</b>
soit au total en % BR	250%	200%
BR sécu 2018 *	122,50 €	122,50 €
* inlay core sans clavette		
<b>remboursement 2018 = BR sécu 2018 * "x %" BR</b>	<b>306 €</b>	<b>245 €</b>
<b>nouvelle expression de garantie équivalente à 2018</b>	<b>100 % TM + 310 % BR</b>	<b>100 % TM + 240 % BR</b>
soit au total en % BR	340%	270%
Nouvelle BR sécu avril 2019-2020	90,00 €	90,00 €
<b>nouveau remboursement maxi 2020 = BR sécu 2020 * "x %" BR</b>	<b>306 €</b>	<b>243 €</b>
<b>amélioration inlay / core</b>	<b>+ 90% BR</b>	<b>+ 70% BR</b>

# III 1- Aménagements proposés : poste dentaire

## Exemples de remboursement sans aménagement :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés*

### Exemple sur un Inlay Core

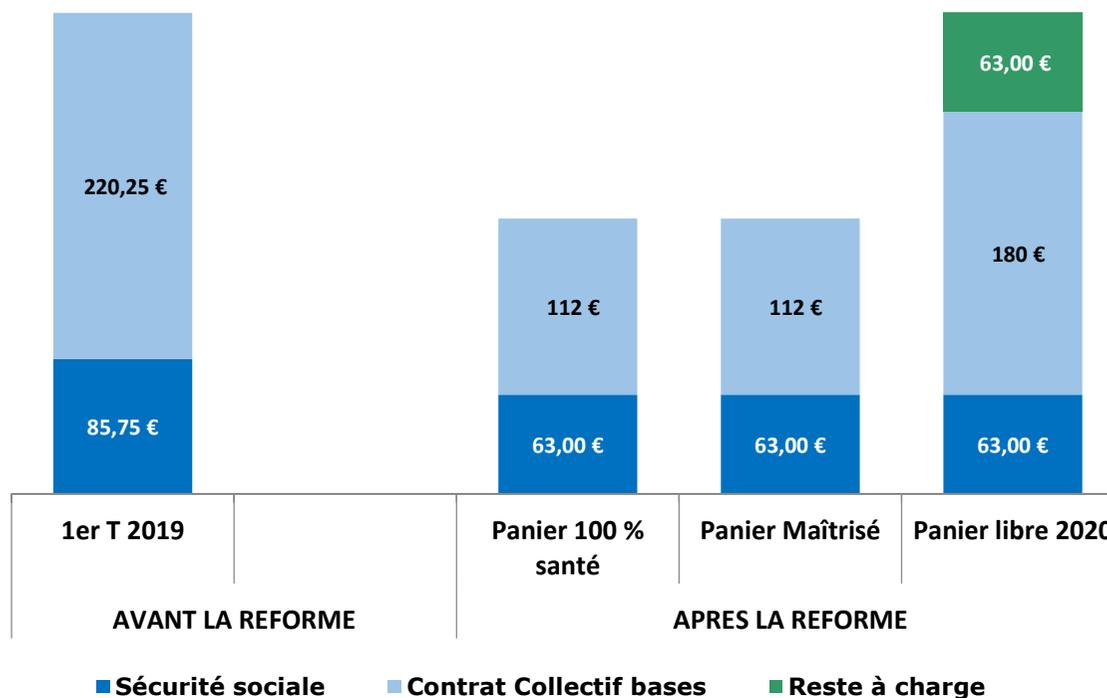
	Tous paniers	panier 100 %	panier maîtrisé	panier libre
	1er T 2019	en 2020	en 2020	en 2020
Prix de vente	306 €	175 €	175 €	306 €
Base de Remboursement Sécurité sociale	122,50 €	90 €	90 €	90 €
Remboursement Sécurité sociale = 70 % x BR	85,75 €	63 €	63 €	63 €
la garantie des contrats collectifs	100 % TM + 170 % BR	100 % frais réels	100 % TM + 170 % BR	100 % TM + 170 % BR
Remboursement contrats collectifs	220 €	112 €	112 €	180 €
<b>Reste à charge assuré</b> = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif	- €	- €	- €	63,00 €

# III 1- Aménagements proposés : poste dentaire

Exemples de remboursement **sans aménagement** :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés et Cadres*  
*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés et Cadres*

## Exemple sur un Inlay Core



# III 1- Aménagements proposés : poste dentaire

## Exemples de remboursement avec l'aménagement proposé :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés*

### Exemple sur un Inlay Core

	Tous paniers	panier 100 %	panier maîtrisé	panier libre
	1er T 2019	en 2020	en 2020	en 2020
Prix de vente	306 €	175 €	175 €	306 €
Base de Remboursement Sécurité sociale	122,50 €	90 €	90 €	90 €
Remboursement Sécurité sociale = 70 % x BR	85,75 €	63 €	63 €	63 €
la garantie des contrats collectifs	100 % TM + 170 % BR	100 % frais réels	100 % TM + 240 % BR	100 % TM + 240 % BR
Remboursement contrats collectifs	220 €	112 €	112 €	243 €
<b>Reste à charge assuré</b> = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif	- €	- €	- €	- €

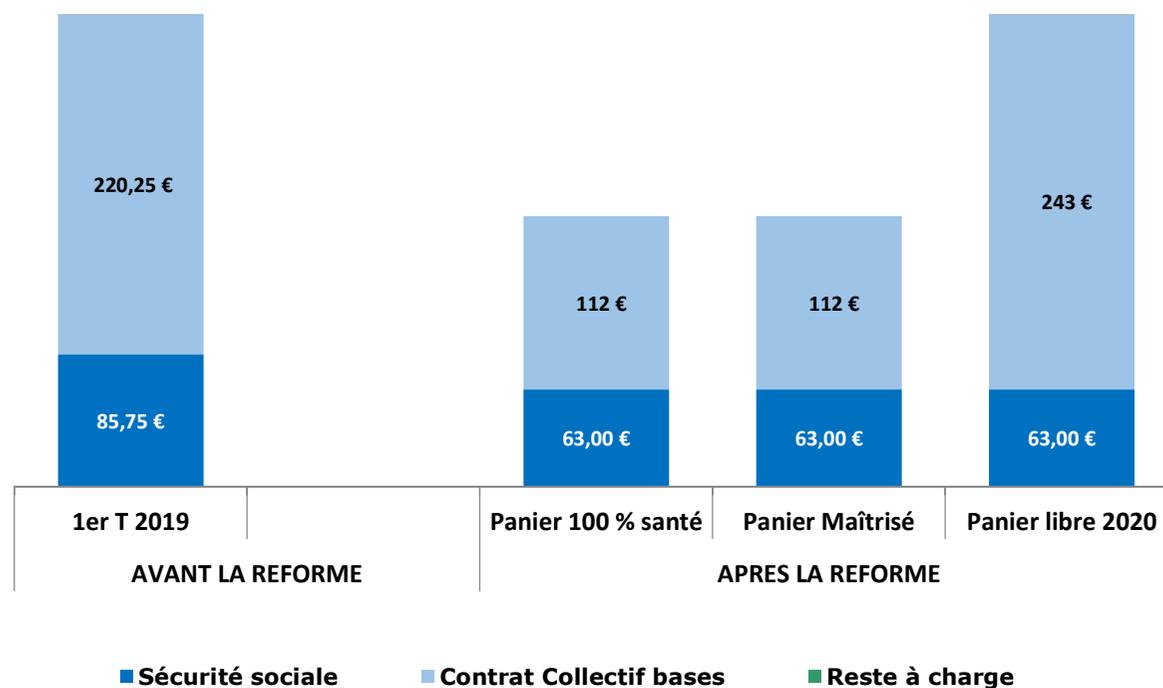
# III 1- Aménagements proposés : poste dentaire

## Exemples de remboursement avec l'aménagement proposé :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés et Cadres*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés et Cadres*

### Exemple sur un Inlay Core



# III 1- Aménagements proposés : poste dentaire

- INLAY-CORE : Compensation de la baisse de la Base de Remboursement (BR) de la Sécurité sociale sur les OPTIONS = maintien des remboursements actuels

## Garanties 2018 actuelles

### FONCTIONNAIRES

#### valeurs 2018

	OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
	CCFP Cadres	CCFP Employés	CCFP Cadres	CCFP Employés	CCFP Cadres	CCFP Employés
<b>INLAYS CORE</b>	<b>50%</b>	<b>100%</b>	<b>50%</b>	<b>100%</b>	<b>125%</b>	<b>175%</b>

#### OPTIONS + BASES

INLAYS CORE (en € maxi)	432,15 €	432,15 €	432,15 €	432,15 €	540,19 €	540,19 €
-------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

### SALARIES

#### valeurs 2018

	OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
		CCLP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés
<b>INLAYS CORE</b>		<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>50%</b>	<b>125%</b>	<b>175%</b>

#### OPTIONS + BASES

INLAYS CORE (en € maxi)		288,10 €	360,13 €	360,13 €	540,19 €	540,19 €
-------------------------	--	----------	----------	----------	----------	----------

## Garanties modifiées

### FONCTIONNAIRES

#### valeurs 2020

	OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
	CCFP Cadres	CCFP Employés	CCFP Cadres	CCFP Employés	CCFP Cadres	CCFP Employés
<b>INLAYS CORE</b>	<b>80%</b>	<b>160%</b>	<b>80%</b>	<b>160%</b>	<b>200%</b>	<b>280%</b>

#### rajout en % BR sur l'option

	<b>30%</b>	<b>60%</b>	<b>30%</b>	<b>60%</b>	<b>75%</b>	<b>105%</b>
--	------------	------------	------------	------------	------------	-------------

#### OPTIONS + BASES

INLAYS CORE (en € maxi)	432,13 €	432,10 €	432,13 €	432,10 €	540,13 €	540,10 €
-------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

### SALARIES

#### valeurs 2020

	OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
		CCLP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés
<b>INLAYS CORE</b>		<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>80%</b>	<b>200%</b>	<b>280%</b>

#### rajout en % BR sur l'option

		<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>30%</b>	<b>75%</b>	<b>105%</b>
--	--	-----------	-----------	------------	------------	-------------

#### OPTIONS + BASES

INLAYS CORE (en € maxi)		288,10 €	360,13 €	360,10 €	540,13 €	540,10 €
-------------------------	--	----------	----------	----------	----------	----------

## III 2 - Les aménagements proposés : poste optique

Simplifier l'expression des typologies de verres en remplaçant les références actuelles de chaque verre (codes) par le type de correction des verres.

		Unifocaux	
		sphérique	sphéro / cylindrique
verres simples	sphère et cylindre	-6 ≤ dioptrie ≤ +6	-6 ≤ dioptrie ≤ 0
	ou Σ sphère + cylindre		≤ +4 dioptrie ≤ 6 dioptrie
verres moyens et complexes	sphère et cylindre	hors zone -6 à +6 dioptrie	< -6 dioptrie
	ou cylindre ou Σ sphère + cylindre		≥ 0,25 dioptrie > +4 dioptrie > 6 dioptrie

		Multifocaux ou progressif	
		sphérique	sphéro / cylindrique
verres moyens et complexes	sphère et cylindre	-4 ≤ dioptrie ≤ +4	-8 ≤ dioptrie ≤ +8
	ou Σ sphère + cylindre		≤ +4 dioptrie ≤ 8 dioptrie
verres hypercomplexes	sphère et cylindre	hors zone -4 à +4 dioptrie	-8 ≤ dioptrie ≤ 0
	ou sphère et cylindre ou Σ sphère + cylindre		> + 4 dioptrie < - 8 dioptrie > 0,25 dioptrie > 8 dioptrie

## III 2 - Les aménagements proposés : poste optique

Alignement des remboursements des verres moyens sur ceux des verres complexes

Garanties 2018 en € modifiées		BASES OBLIGATOIRES			
		FONCTIONNAIRES		SALARIES	
valeurs 2018		CCFP Cadres	CCFP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés
verres moyens actuels		96,00 €	78,00 €	192,50 €	178,00 €
verres complexes actuels		157,00 €	136,50 €	250,00 €	238,50 €
<b>verres moyens et complexes</b>		<b>157,00 €</b>	<b>136,50 €</b>	<b>250,00 €</b>	<b>238,50 €</b>
<b>amélioration verres moyens</b>		<b>61,00 €</b>	<b>58,50 €</b>	<b>57,50 €</b>	<b>60,50 €</b>

FONCTIONNAIRES valeurs 2018		OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
		CCFP Cadres	CCFP Employés	CCFP Cadres	CCFP Employés	CCFP Cadres	CCFP Employés
verres moyens actuels		25,50 €	43,50 €	84,50 €	102,50 €	151,00 €	169,00 €
verres complexes actuels		32,50 €	53,00 €	87,50 €	108,00 €	162,00 €	182,50 €
<b>verres moyens et complexes</b>		<b>32,50 €</b>	<b>53,00 €</b>	<b>87,50 €</b>	<b>108,00 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>182,50 €</b>
<b>amélioration verres moyens</b>		<b>7,00 €</b>	<b>9,50 €</b>	<b>3,00 €</b>	<b>5,50 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>13,50 €</b>
OPTIONS + BASES verres moyens et complexes		189,50 €	189,50 €	244,50 €	244,50 €	319,00 €	319,00 €

SALARIES valeurs 2018		OPTION 1		OPTION 2		OPTION 3	
		CCLP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés	CCLP Cadres	CCLP Employés	
verres moyens actuels		- €	- €	14,50 €	54,50 €	69,00 €	
verres complexes actuels		- €	- €	11,50 €	69,00 €	80,50 €	
<b>verres moyens et complexes</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>11,50 €</b>	<b>69,00 €</b>	<b>80,50 €</b>	
<b>variation verres moyens</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-3,00 €</b>	<b>14,50 €</b>	<b>11,50 €</b>	
OPTIONS + BASES verres moyens et complexes		238,50 €	250,00 €	250,00 €	319,00 €	319,00 €	

## III 2 - Les aménagements proposés : poste optique

Exemples de remboursement **sans aménagement** :

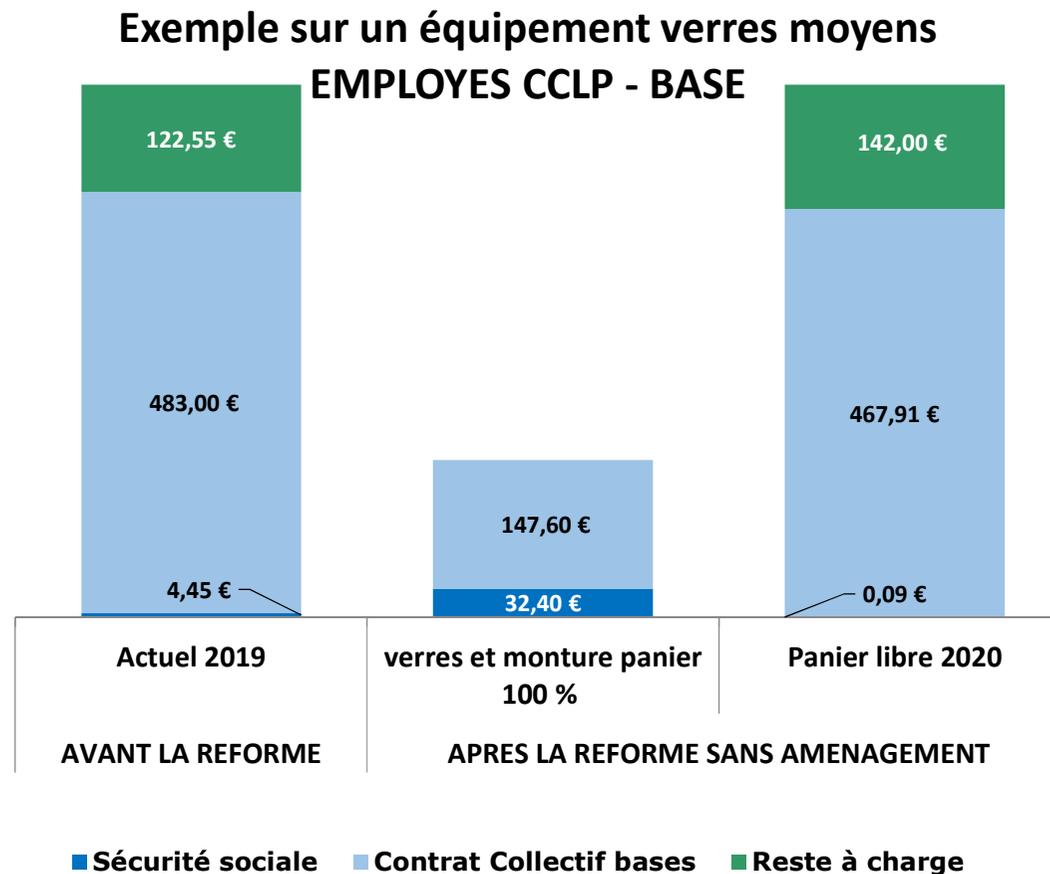
### Exemple sur un équipement verres moyens EMPLOYES CCLP - BASE

	Tous paniers	verres et monture panier 100 %	panier libre
	aujourd'hui	en 2020	en 2020
Prix de vente monture	150 €	30 €	150 €
Prix de vente 2 verres moyens	460 €	150 €	460 €
Base de Remboursement Sécurité sociale monture	2,84 €	9,00 €	0,05 €
Base de Remboursement Sécurité sociale pour un verre	2,29 €	22,50 €	0,05 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	4,45 €	32,40 €	0,09 €
la garantie des contrats collectifs - pour la monture*	122 €	100 % frais réels	100 €
la garantie des contrats collectifs - pour deux verres moyens *	361 €	100 % frais réels	368 €
<b>Reste à charge assuré</b>	<b>122,55 €</b>	<b>- €</b>	<b>142 €</b>
= Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif			

*\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale et y compris sécurité sociale pour 2020*

## III 2 - Les aménagements proposés : poste optique

Exemples de remboursement **sans aménagement** :



## III 2 - Les aménagements proposés : poste optique

### Exemple de remboursement avec l'aménagement proposé :

Alignement des remboursements des verres moyens sur ceux des verres complexes

#### Exemple sur un équipement verres moyens EMPLOYES CCLP - BASE

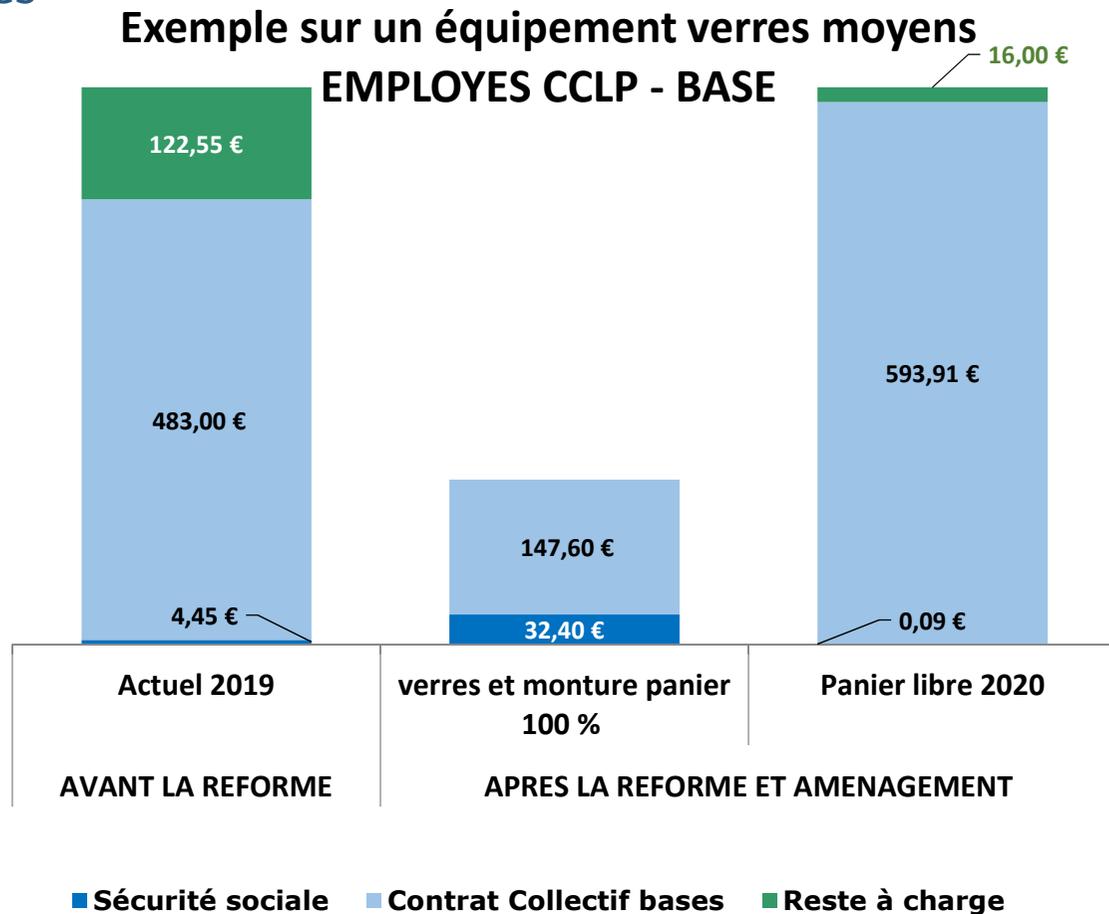
	Tous paniers	verres et monture panier 100 %	panier libre
	aujourd'hui	en 2020	en 2020
Prix de vente monture	150 €	30 €	150 €
Prix de vente 2 verres moyens	460 €	150 €	460 €
Base de Remboursement Sécurité sociale monture	2,84 €	9,00 €	0,05 €
Base de Remboursement Sécurité sociale pour un verre	2,29 €	22,50 €	0,05 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	4,45 €	32,40 €	0,09 €
la garantie des contrats collectifs - pour la monture*	122 €	100 % frais réels	100 €
la garantie des contrats collectifs - pour deux verres moyens *	361 €	100 % frais réels	494 €
<b>Reste à charge assuré</b>	<b>122,55 €</b>	<b>- €</b>	<b>16 €</b>
= Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif			

\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale et y compris sécurité sociale pour 2020

## III 2 - Les aménagements proposés : poste optique

### Exemple de remboursement avec l'aménagement proposé :

Alignement des remboursements des verres moyens sur ceux des verres complexes



### III 3 - Les aménagements proposés : poste audiologie

- Appareils auditifs : maintien des remboursements 2019 pour 2020 et des remboursements 2018 pour 2021 pour favoriser le recours au 100 % santé

	<b>BASES obligatoires</b>	
	Salariés et Fonctionnaires	
<b>APPAREILS AUDITIFS</b>	Cadres	Employés
<b>garantie actuelle</b>	<b>100 % TM + 315 % BR</b>	<b>100 % TM + 215 % BR</b>
soit au total en % BR	355%	255%
BR sécu 2018	200,00 €	200,00 €
<b>remboursement 2018 = BR sécu 2018 * "x %" BR</b>	<b>710 €</b>	<b>510 €</b>
BR sécu 2019	300,00 €	300,00 €
<b>remboursement 2019 = BR sécu 2019 * "x %" BR</b>	<b>1 065 €</b>	<b>765 €</b>
	<b>2020</b>	<b>2020</b>
<b>nouvelle expression de garantie équivalente à 2019</b>	<b>100 % TM + 265 % BR</b>	<b>100 % TM + 180 % BR</b>
soit au total en % BR	305%	220%
Nouvelle BR sécu 2020	350,00 €	350,00 €
<b>nouveau remboursement 2020 = BR sécu 2020 * "x %" BR</b>	<b>1 067,50 €</b>	<b>770 €</b>
<b>évolution 2020</b>	<b>- 50% BR</b>	<b>- 35% BR</b>
	<b>2021</b>	<b>2021</b>
<b>nouvelle expression de garantie équivalente à 2018</b>	<b>100 % TM + 140 % BR</b>	<b>100 % TM + 95 % BR</b>
soit au total en % BR	180%	135%
Nouvelle BR sécu 2021	400,00 €	400,00 €
<b>"PANIER LIBRE" nouveau remboursement 2021 = BR sécu 2021 * "x %" BR</b>	<b>720 €</b>	<b>540 €</b>
<b>nouvelle évolution 2021</b>	<b>- 125% BR</b>	<b>- 85% BR</b>
<b>remboursement "PANIER 100 %" 2021</b>	<b>100 % Frais réels</b>	<b>100 % Frais réels</b>

### III 3 - Les aménagements proposés : poste audiologie

- Appareils auditifs : maintien des remboursements 2019 pour 2020 et des remboursements 2018 pour 2021 pour favoriser le recours au 100 % santé

#### Garanties actuelles

##### FONCTIONNAIRES

##### valeurs 2018 et 2019

Appareil auditifs	OPTION 1	
	CCFP Cadres	CCFP Employés
	45%	145%

##### OPTIONS + BASES

2018 (en € maxi)	800,00 €	800,00 €
2019 (en € maxi)	1 200,00 €	1 200,00 €

#### SALARIES

##### valeurs 2018 et 2019

Appareil auditifs

##### OPTIONS + BASES

2018 (en € maxi)	
2019 (en € maxi)	

OPTION 2	
CCFP Cadres	CCFP Employés
45%	145%

800,00 €	800,00 €
1 200,00 €	1 200,00 €

OPTION 2	
CCLP Cadres	CCLP Employés
	100%

710,00 €	710,00 €
1 065,00 €	1 065,00 €

OPTION 3	
CCFP Cadres	CCFP Employés
195%	295%

1 100,00 €	1 100,00 €
1 650,00 €	1 650,00 €

OPTION 3	
CCLP Cadres	CCLP Employés
195%	295%

1 100,00 €	1 100,00 €
1 650,00 €	1 650,00 €

#### Garanties modifiées 2020

##### FONCTIONNAIRES

##### valeurs 2020

Appareil auditifs	OPTION 1	
	CCFP Cadres	CCFP Employés
	40%	125%

##### évolution option en % BR

	-5%	-20%
--	-----	------

##### OPTIONS + BASES

(en € maxi)	1 207,50 €	1 207,50 €
-------------	------------	------------

OPTION 2	
CCFP Cadres	CCFP Employés
40%	125%

1 207,50 €	1 207,50 €
------------	------------

OPTION 2	
CCLP Cadres	CCLP Employés
	85%

1 067,50 €	1 067,50 €
------------	------------

OPTION 3	
CCFP Cadres	CCFP Employés
170%	255%

1 662,50 €	1 662,50 €
------------	------------

OPTION 3	
CCLP Cadres	CCLP Employés
170%	255%

1 662,50 €	1 662,50 €
------------	------------

#### SALARIES

##### valeurs 2020

Appareil auditifs

##### évolution option en % BR

##### OPTIONS + BASES

(en € maxi)	
-------------	--

#### Garanties modifiées 2021

##### FONCTIONNAIRES

##### valeurs 2021

Appareil auditifs	OPTION 1	
	CCFP Cadres	CCFP Employés
	25%	70%

##### évolution option en % BR

	-15%	-55%
--	------	------

##### OPTIONS + BASES

(en € maxi)	820,00 €	820,00 €
-------------	----------	----------

OPTION 2	
CCFP Cadres	CCFP Employés
25%	70%

820,00 €	820,00 €
----------	----------

OPTION 2	
CCLP Cadres	CCLP Employés
	45%

720,00 €	720,00 €
----------	----------

OPTION 3	
CCFP Cadres	CCFP Employés
105%	150%

1 140,00 €	1 140,00 €
------------	------------

OPTION 3	
CCLP Cadres	CCLP Employés
105%	150%

1 140,00 €	1 140,00 €
------------	------------

#### SALARIES

##### valeurs 2021

Appareil auditifs

##### évolution option en % BR

##### OPTIONS + BASES

(en € maxi)	
-------------	--



# IV – Les impacts attendus sur les contrats santé

IV 1- Les effets du « 100 % Santé »

IV 2 - Les effets des aménagements proposés

IV 3– Les effets sur les résultats pour les fonctionnaires

## IV 1 – Les effets du « 100 % Santé »

Un impact sur les prestations attendu à la hausse sur les bases obligatoires et à la baisse a contrario sur les options.

en % des prestations	BASES OBLIGATOIRES		OPTIONS FACULTATIVES	
	FONCTIONNAIRES	SALARIES	FONCTIONNAIRES	SALARIES
<b>Optique</b>	0,4%	-0,6%	0,0%	0,0%
<b>Dentaire</b>	1,3%	0,8%	-0,1%	0,0%
<b>Audio</b>	0,2%	0,1%	0,0%	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>0,0%</b>
<b>en K €</b>	<b>1 070 K€</b>	<b>207 K€</b>	<b>-14 K€</b>	<b>-2 K€</b>

## IV 2– Les effets des aménagements proposés

- Les effets des aménagements s'additionnent à ceux de la réforme du 100 % santé.
- Sur le poste audiologie, le maintien des prestations sur les niveaux antérieurs n'a pas d'impact à horizon de 2021.

en % des prestations	BASES OBLIGATOIRES		OPTIONS FACULTATIVES	
	FONCTIONNAIRES	SALARIES	FONCTIONNAIRES	SALARIES
<b>verres moyens alignés sur complexes</b>	0,9%	0,3%	0,5%	0,5%
<b>Compensation baisse BR sur les inlays-Core</b>	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%
<b>Mesures proposées</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,8%</b>
<b>en K €</b>	<b>679 K€</b>	<b>384 K€</b>	<b>82 K€</b>	<b>40 K€</b>
<b>TOTAL 100 % santé + Mesures</b>	<b>3,1%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,7%</b>
<b>en K €</b>	<b>1 750 K€</b>	<b>591 K€</b>	<b>67 K€</b>	<b>38 K€</b>

## IV 3– Les effets sur les résultats pour les fonctionnaires

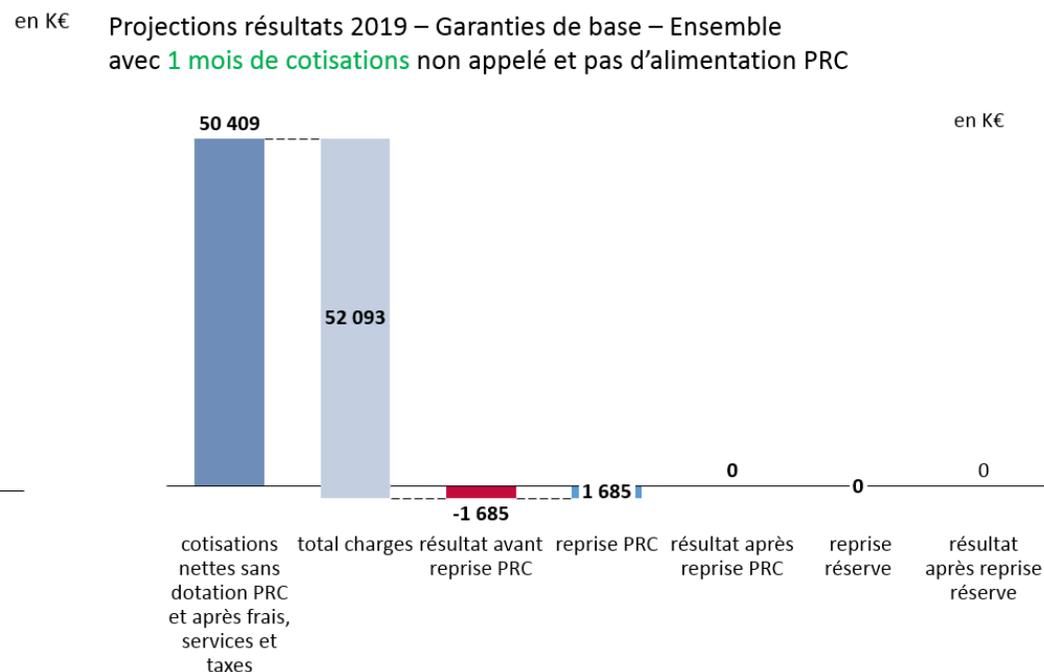
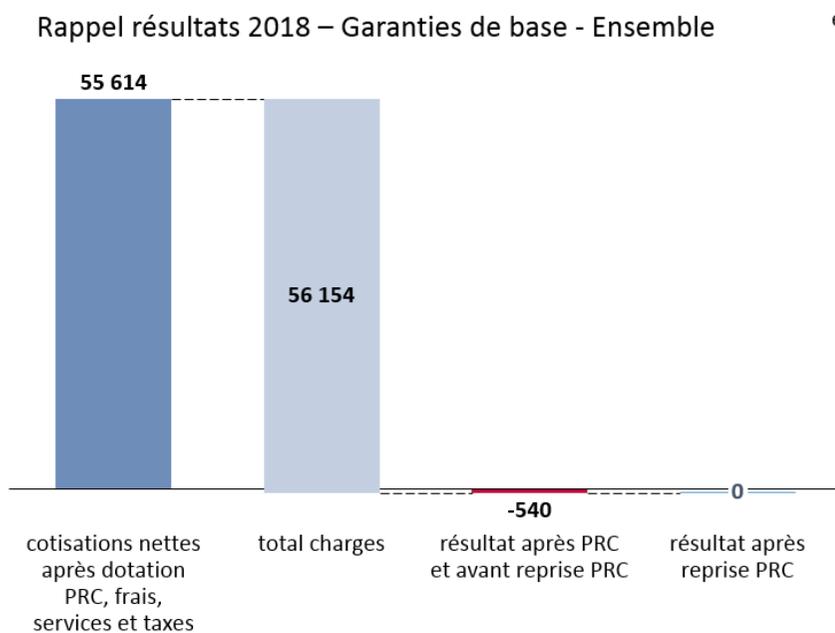
- Les réserves actuelles sur les régimes santé des Fonctionnaires :

RESERVES	BASES	OPTIONS	PRC
Soldes au 31/12/2018	37 548 K€	13 884 K€	35 004 K€
en mois de cotisations	6,0	9,4	5,6

- ✓ **BASES Fonctionnaires** : ne pas alimenter la provision (PRC) en 2019, 2020 et 2021,
- Propositions additionnelles au vu des réserves actuelles :
  - ✓ **BASES et OPTIONS Fonctionnaires** : 2 mois de cotisations non appelés en décembre 2019 et en janvier 2020.

## IV 3– Les effets sur les résultats pour les fonctionnaires

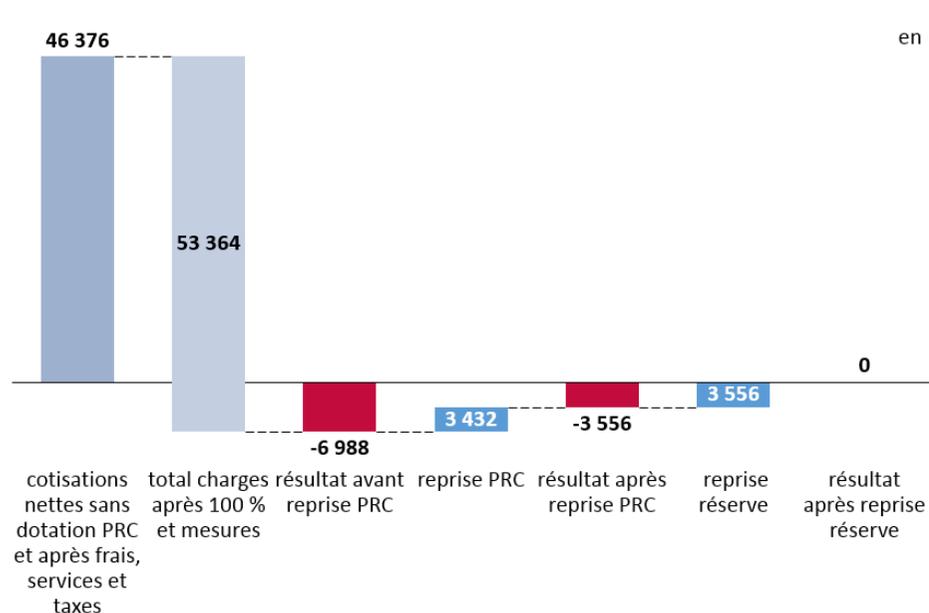
- Les projections sur les régimes santé de base des Fonctionnaires :



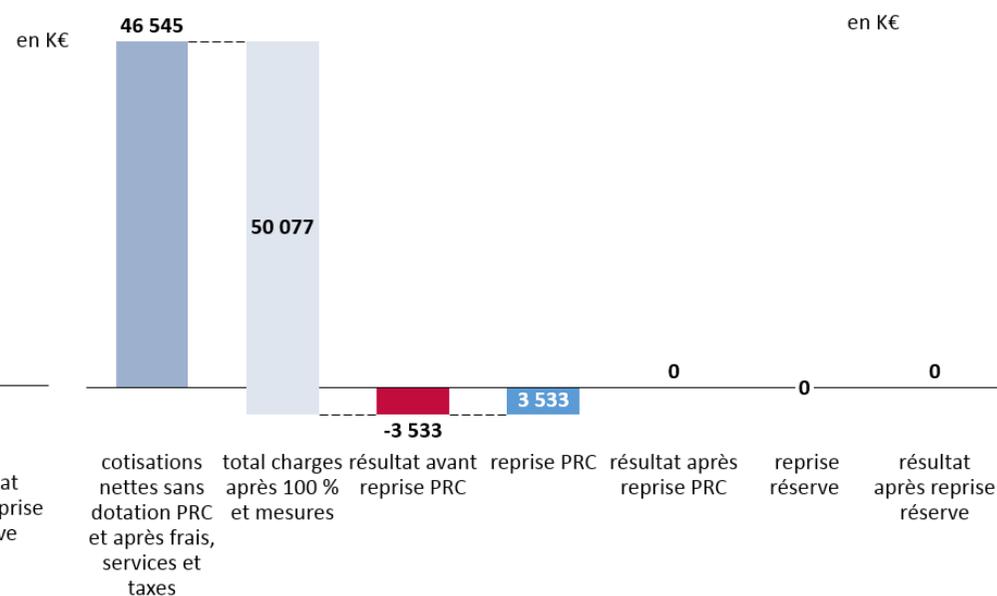
## IV 3– Les effets sur les résultats pour les fonctionnaires

- Les projections sur les régimes santé de base des Fonctionnaires :

Projections résultats 2020 – Garanties de base – Ensemble  
avec **1 mois de cotisations** non appelé et pas d'alimentation PRC  
avec les effets 100 % santé et **aménagement proposés**



Projections résultats 2021 – Garanties de base – Ensemble  
**Sans** alimentation PRC  
avec les effets 100 % santé et **aménagement proposés**



## IV 3– Les effets sur les résultats pour les fonctionnaires

- Les projections\* sur les réserves des régimes santé de base des Fonctionnaires :

### Garanties de base obligatoires

<b>Solde Réserve au 31/12/2018</b>	<b>37 548 K€</b>
--	------------------

reprise 2019	0 K€
reprise 2020	-3 556 K€
reprise 2021	0 K€

<b>Solde Réserve au 31/12/2021</b>	<b>33 992 K€</b>
--	------------------

<b>Solde PRC au 31/12/2018</b>	<b>35 004 K€</b>
------------------------------------	------------------

reprise 2019	-1 685 K€
reprise 2020	-3 432 K€
reprise 2021	-3 533 K€

<b>Solde PRC au 31/12/2021</b>	<b>26 355 K€</b>
------------------------------------	------------------

\* Hors produits financiers

# ANNEXES – La réforme du 100 % santé

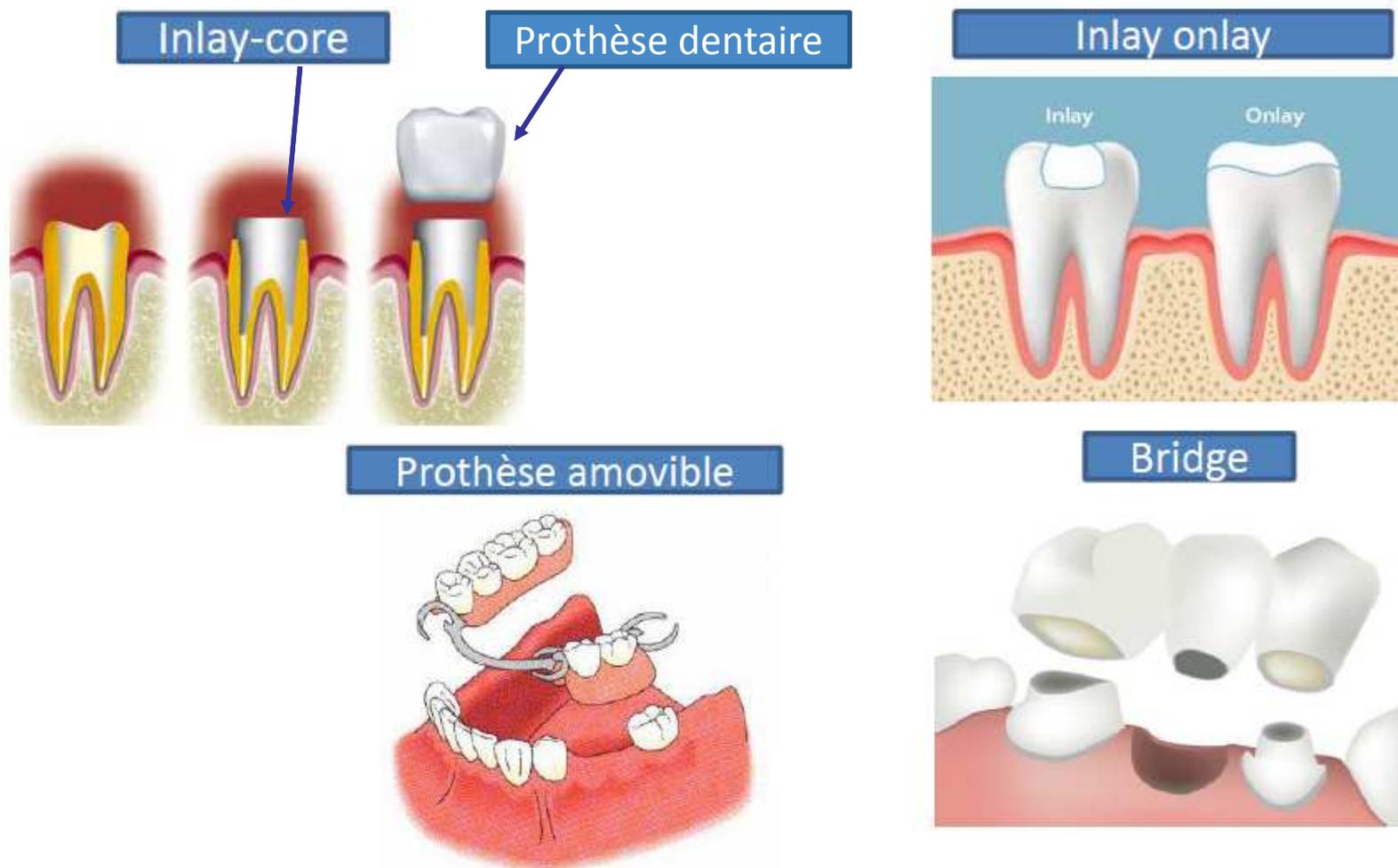
ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

ANNEXE 2 - Le poste optique au 1<sup>er</sup> janvier 2020

ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1<sup>er</sup> janvier 2021

# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

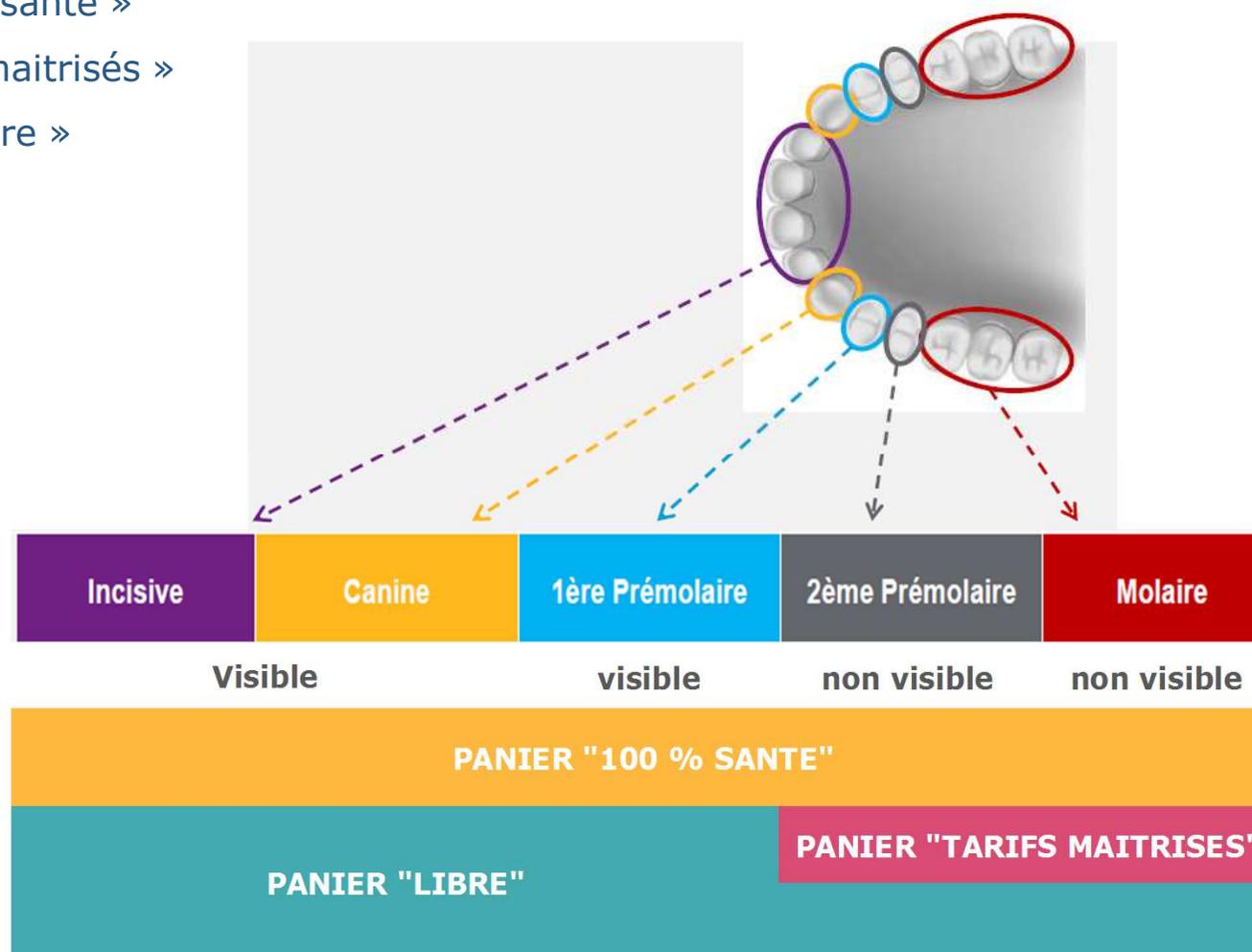
Rappel : les différents types d'actes prothétiques concernés



# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Création de 3 paniers de soins, selon la position de la dent pour les prothèses dentaires :

- « 100% santé »
- « Tarifs maîtrisés »
- « Tarif libre »



# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Création de 3 paniers de soins, selon la position de la dent et le matériel utilisé pour les prothèses dentaires
- Instauration de prix limites de vente pour le panier « 100 % » et « tarifs maîtrisés »

3 PANIERS		INCISIVES/CANINES (visible)	1 <sup>RE</sup> PRÉMOLAIRE (visible)	2 <sup>E</sup> PRÉMOLAIRE (non visible)	MOLAIRES (non visible)
• <b>PANIER « 100% SANTÉ »</b> Prix limite de vente (PLV)	Métallique	290 €			
	Polycristalline Monolithique Zirconé <span style="color: blue;">★</span>	440 €			440 €
• <b>PANIER « TARIFS MAÎTRISÉS »</b> Prix limite de vente (PLV)	Polycristalline monolithique hors zirconé <span style="color: blue;">★</span>	500 €		550 €	
	Céramo-métallique	500 €		500 €	
• <b>PANIER « LIBRE »</b> Prix de vente non limité	Céramo-céramique				

★ Céramique composite à base de cristaux condensés

## Panier 100 % Santé :

- obligation de rembourser toute la dépense en complément de la Sécurité sociale dans les contrats santé responsables.
- doit être proposé systématiquement dans le devis du dentiste.

# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- Création de 3 paniers de soins, également selon les différents type d'actes prothétiques
- Instauration de prix limites de vente pour le panier « 100 % » et « tarifs maîtrisés »

3 PANIERS		PRIX LIMITES DE VENTE	
		<i>Prix limite de vente (convention dentaire)</i>	
• <b>PANIER « 100% SANTÉ »</b> Prix limite de vente (PLV)	Inlay-Core	175 € dans le panier « 100% Santé » et modéré	
	Prothèse transitoire	60 € dans le panier « 100% Santé » et modéré	
• <b>PANIER « TARIFS MAÎTRISÉS »</b> Prix limite de vente (PLV)	Bridge	1.465 € dans le panier 100% Santé ou 1.635 € dans le panier modéré	
	Prothèse amovible complète résine	1.100 € dans le panier 100% Santé	
• <b>PANIER « LIBRE »</b> Prix de vente non limité	Inlay onlay (métal ou composite)	350 € dans le panier modéré	
	Inlay onlay (céramique)		

## Panier 100 % Santé :

- obligation de rembourser toute la dépense en complément de la Sécurité sociale dans les contrats santé responsables.
- doit être proposé systématiquement dans le devis du dentiste.

# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Evolution des tarifs servant aux calculs des remboursements de la Sécurité sociale

La réforme s'accompagne d'une revalorisation des Bases de Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (BR) étalée dans le temps :

- **REVALORISATION DES PROTHESES**
- **REVALORISATION DES SOINS CONSERVATEURS**
- **HAUSSE DES VISITES ET ACTES DE PRÉVENTION OBLIGATOIRES ET PRISE EN CHARGE POUR LES ENFANTS**

## BR Sécurité sociale

Exemples de revalorisations

	2018	1er avril 2019	2020	2022
<b>Couronne</b>				
<b>panier 100 % et maîtrisé</b>	107,50 €		120,00 €	
<b>panier libre</b>				120,00 €
<b>prothèse provisoire</b>	- €	10,00 €		
<b>Inlay - onlay (2 faces)</b>	33,74 €	100,00 €		
<b>Inlay Core</b>	122,50 €	90,00 €		

# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1er janvier 2020

Exemples de remboursement :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés et Cadres*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés*

## Exemple sur une 2ème prémolaire (dent non visible)

Polycristalline monolithique hors zircon	Tous paniers	panier 100 %	panier maîtrisé	panier libre	panier libre
	aujourd'hui	en 2020	en 2020	en 2020	en 2022
<b>Prix de vente</b>	750 €	500 €	550 €	750 €	750 €
<b>Base de Remboursement Sécurité sociale</b>	107,50 €	120 €	120 €	107,50 €	120 €
Remboursement Sécurité sociale = 70 % x BR	75,25 €	84 €	84 €	75,25 €	84 €
<b>la garantie des contrats collectifs - dents du fond *</b>	446 €	100 % frais réels	455 €	455 €	474 €
<b>Reste à charge assuré = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif</b>	228,75 €	- €	11 €	219,75 €	192,45 €

*\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale en 2022 hypothèse 2 revalorisations identiques à 2020*

# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1er janvier 2020

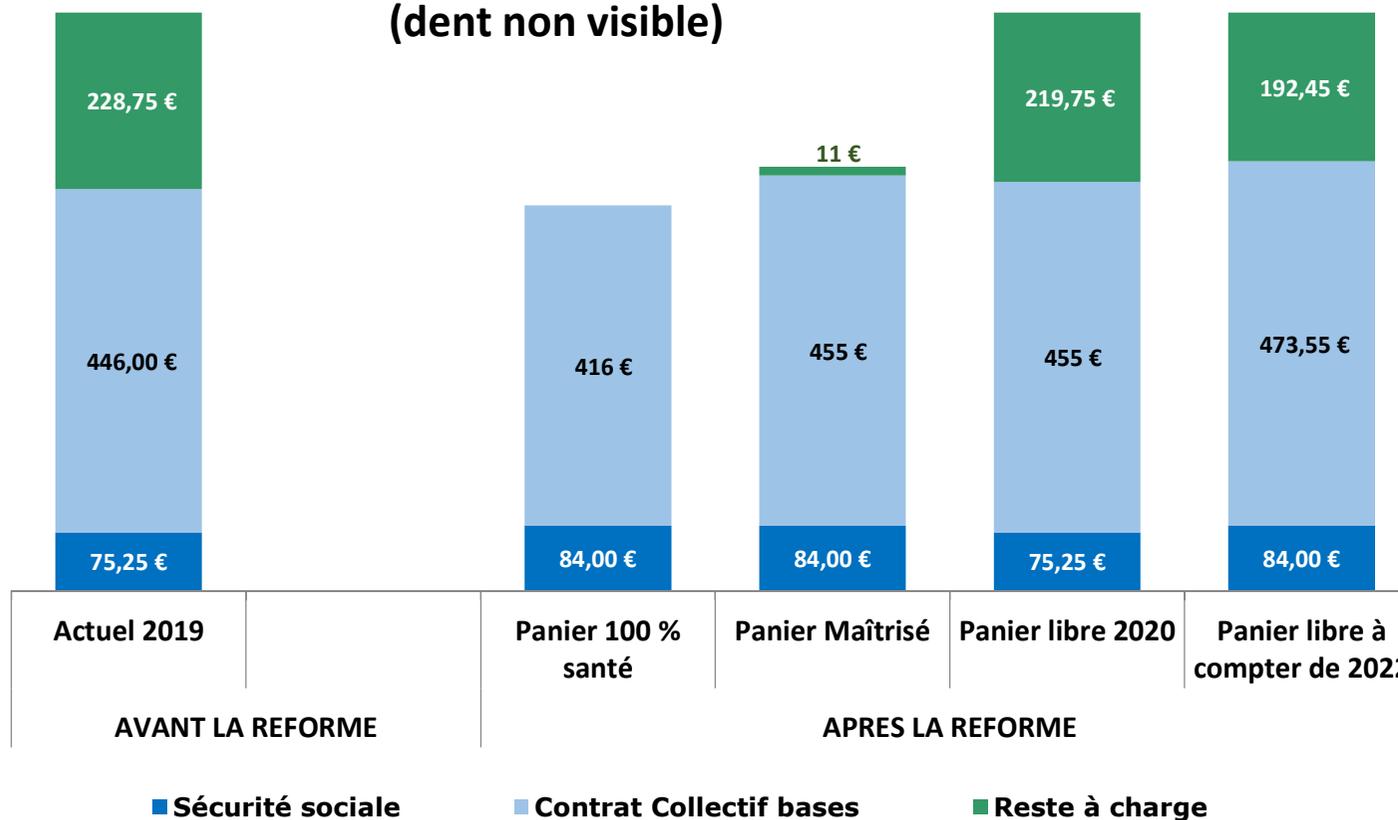
Exemples de remboursement :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés et Cadres*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés*

Polycristalline monolithique hors zircon

## Exemple sur une 2ème prémolaire (dent non visible)



# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1er janvier 2020

Exemples de remboursement :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés et Cadres*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés et Cadres*

## Exemple sur un Inlay

	Tous paniers	panier 100 %	panier maîtrisé	panier libre
	aujourd'hui		en 2020	en 2020
Prix de vente	550 €	hors panier	350 €	550 €
Base de Remboursement Sécurité sociale	33,74 €		100 €	100 €
Remboursement Sécurité sociale = 70 % x BR	23,62 €		70 €	70 €
la garantie des contrats collectifs - Inalys - Onlays*	446 €		455 €	455 €
<b>Reste à charge assuré</b> = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif	<b>80,38 €</b>		<b>- €</b>	<b>25,00 €</b>

\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale

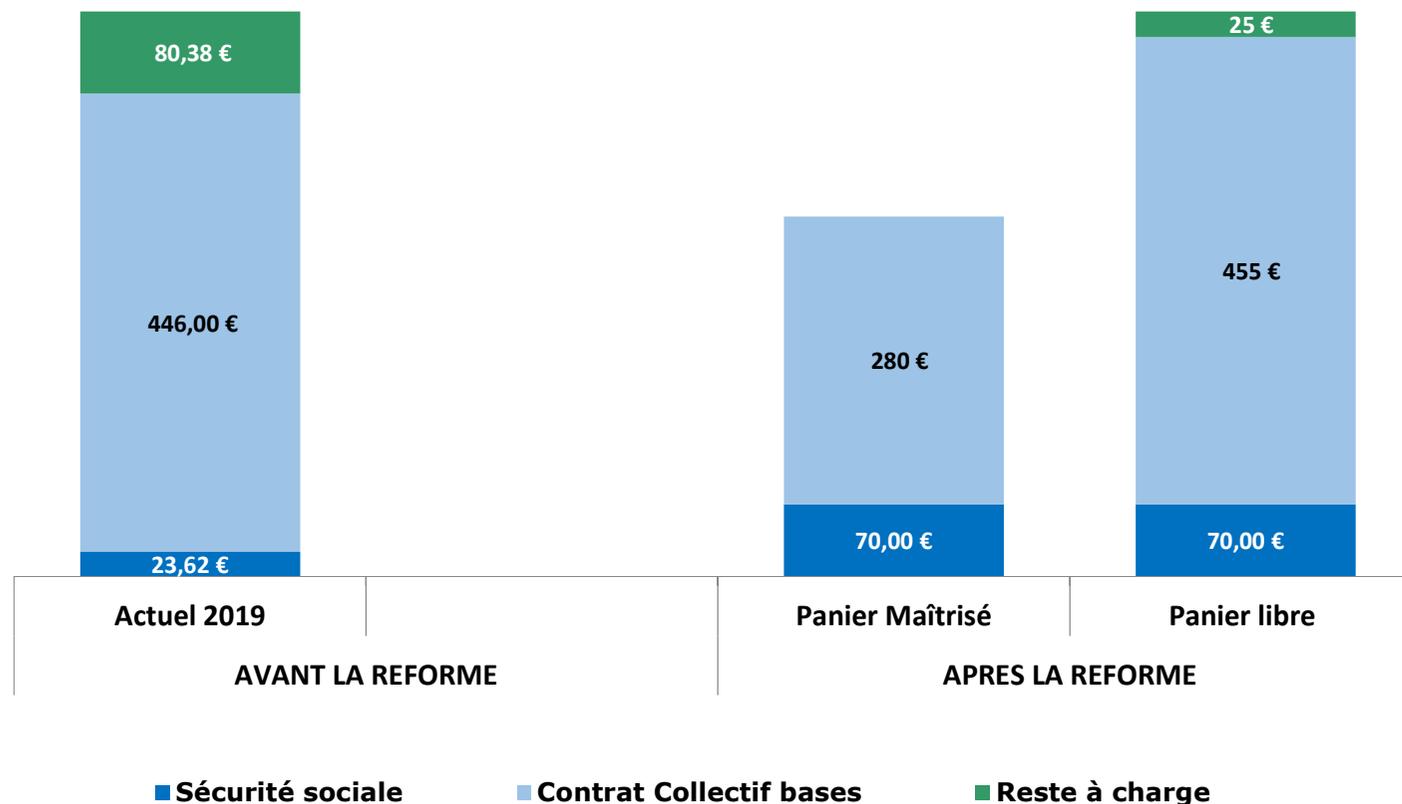
# ANNEXE 1 - Le poste dentaire au 1er janvier 2020

Exemples de remboursement :

*Contrat santé obligatoire FONCTIONNAIRES Employés et Cadres*

*Contrat santé obligatoire SALARIES Employés et Cadres*

## Exemple sur un Inlay



# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

Création de 2 classes d'équipements optique

Et possibilité de combiner des verres de classe A avec une monture de classe B ou inversement

	Classe A – Panier 100% Santé	Classe B – Tarifs Libres
Montures	<p><b>Prix limite de vente =30 €</b>                      Choix parmi 35 montures pour adultes (dont 17 modèles différents)</p>	<p>Remboursement de la complémentaire limité à 100 €* pour les contrats responsables</p> <p>BR diminué</p>
Verres	<p>BR revalorisées                      Et prix limite de vente</p> <p>Verres de qualité : traitement anti-rayures et anti-reflet obligatoires</p>	<p>BR diminué</p>

*Instauration de limitation de prise en charge pour les complémentaires en 2020 \*y compris Sécurité sociale*

Nouvelles conditions de renouvellement\* :

- **- de 16 ans** : possible chaque année. Aucun délai pour les verres, si intervient une dégradation des performances oculaires objectivées par un ophtalmologue sur une prescription médicale;
- **+ 16 ans** : possible tous les 2 ans. Tous les ans pour les verres et la monture si une variation de la correction (+0,5 dioptrie pour un verre ou +0,25 dioptrie sur chaque verre...) constatée par un ophtalmologue avec une nouvelle prescription ou par l'opticien lors d'un renouvellement d'ordonnance. Aucun délai minimal pour les verres, en cas d'évolution de la vue liée à une liste de maladie et sous réserve d'une nouvelle prescription médicale par un ophtalmologue.

\* Arrêté du 3 décembre 2018 – ministère des solidarités et de la santé

## ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

- Caractéristiques du « 100% santé » pour les verres :
  - ✓ Conformes aux différentes normes
  - ✓ Traitement anti-rayures
  - ✓ Traitement anti-UV
  - ✓ Garantie adaptation de 3 mois par l'opticien pour les verres progressifs
  - ✓ Traitement anti-reflets sur les 2 faces
  - ✓ Indice minimal de réfraction défini en fonction du niveau de correction
  - ✓ Plus l'indice de réfraction est élevé, plus le verre est aminci
- Instauration de prix limites de vente pour le panier « 100 % »

	<i>Prix limites de vente</i>	<b>A partir de</b>	<b>jusqu'à</b>
<b>PANIER 100 % SANTÉ</b>	verre unifocal	<b>32,50 €</b>	<b>117,50 €</b>
	verre multifocal	<b>45 €</b>	<b>130 €</b>
	verre progressif	<b>75 €</b>	<b>170 €</b>
	monture	<b>30 €</b>	

### **Panier 100 % Santé :**

- obligation de rembourser toute la dépense en complément de la Sécurité sociale dans les contrats santé responsables.
- doit être proposé systématiquement dans le devis de l'opticien.

# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Evolution des tarifs servant aux calculs des remboursements de la Sécurité sociale

- **Panier « 100 % SANTE »** revalorisation des Bases de Remboursement de l'assurance maladie obligatoire (BR)
- **Panier libre** baisse des BR

A compter du 1er janvier 2020

	<i>BR de la Sécurité sociale</i>	A partir de	jusqu'à
<b>PANIER 100 % SANTE</b>	verre unifocal	9,75 €	35,25 €
	verre multifocal	13,50 €	39,00 €
	verre progressif	22,50 €	51,00 €
	monture	9 €	
<b>PANIER LIBRE</b>	tous verres	0,05 €	
	monture	0,05 €	

# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

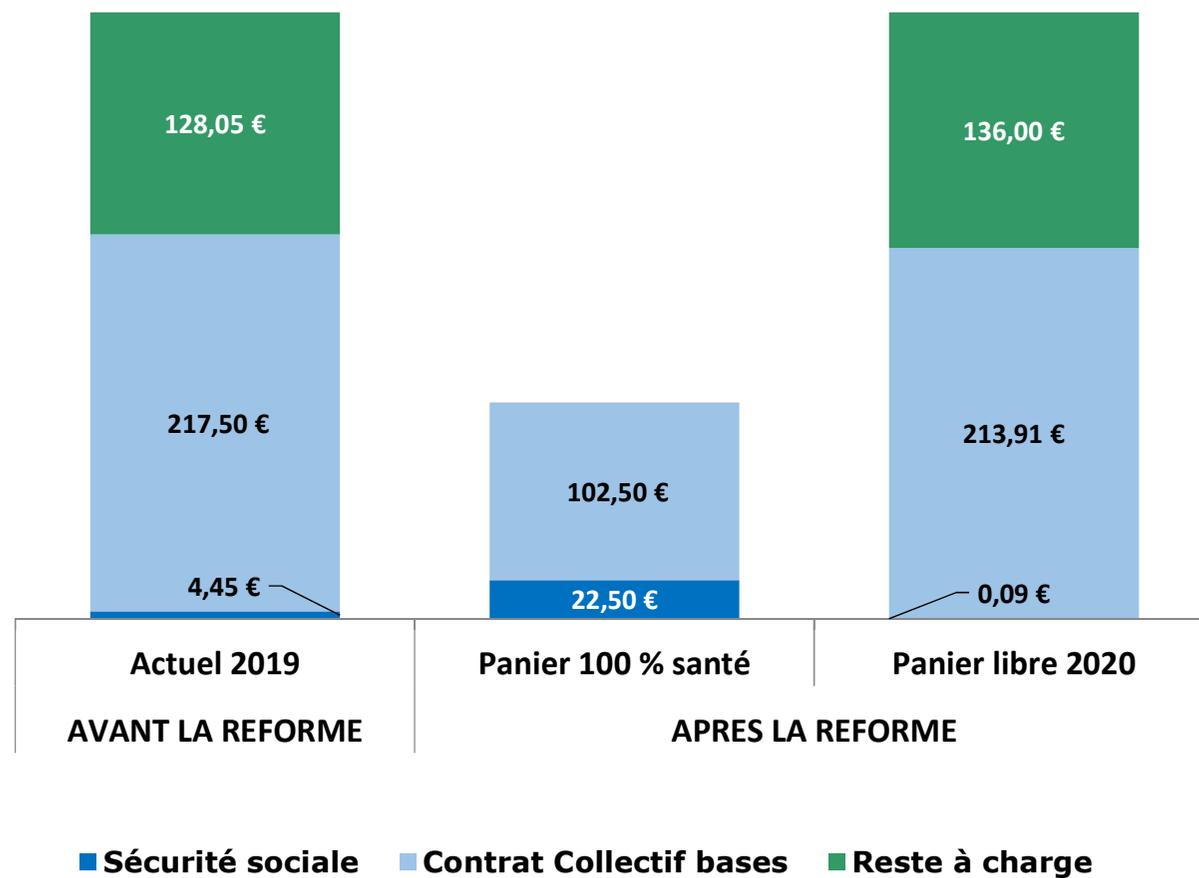
## Exemple sur un équipement verres unifocaux simples CADRES CCFP - BASE

	Tous paniers	panier 100 %	panier libre
	aujourd'hui	en 2020	en 2020
Prix de vente monture	150 €	30 €	150 €
Prix de vente 2 verres simples	200 €	95 €	200 €
Base de Remboursement Sécurité sociale monture	2,84 €	9 €	0,05 €
Base de Remboursement Sécurité sociale pour un verre simple	2,29 €	14,25 €	0,05 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	4,45 €	22,50 €	0,09 €
la garantie des contrats collectifs - pour la monture*	105,50 €	100 % frais réels	100 €
la garantie des contrats collectifs - pour deux verres simples*	112 €	100 % frais réels	114 €
<b>Reste à charge assuré</b>	<b>128,05 €</b>	<b>- €</b>	<b>136,0 €</b>
= Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif			

\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale et y compris sécurité sociale pour 2020

# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

## Exemple sur un équipement verres unifocaux simples CADRES CCFP - BASE



# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

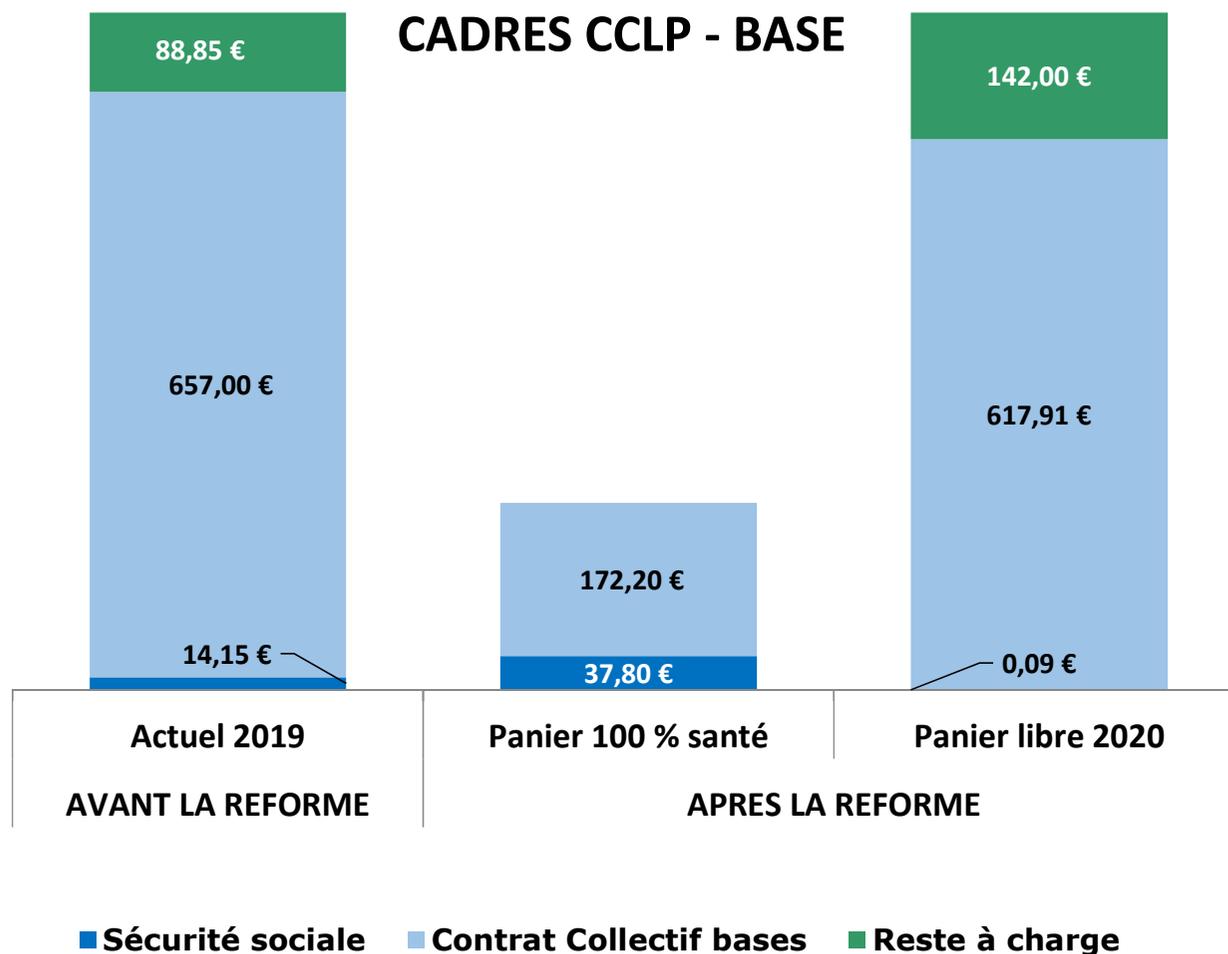
## Exemple sur un équipement verres progressifs complexes CADRES CCLP - BASE

	Tous paniers	panier 100 %	panier libre
	aujourd'hui	en 2020	en 2020
Prix de vente monture	170 €	30 €	170 €
Prix de vente 2 verres progressifs	590 €	180 €	590 €
Base de Remboursement Sécurité sociale monture	2,84 €	9 €	0,05 €
Base de Remboursement Sécurité sociale pour un verre progressif	10,37 €	27,00 €	0,05 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	14,15 €	37,80 €	0,09 €
la garantie des contrats collectifs - pour la monture*	150 €	100 % frais réels	100,00 €
la garantie des contrats collectifs - pour deux verres complexes*	507 €	100 % frais réels	518 €
<b>Reste à charge assuré</b>	<b>88,85 €</b>	<b>- €</b>	<b>142 €</b>
= Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif			

\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale et y compris sécurité sociale pour 2020

## ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

Exemple sur un équipement verres progressifs complexes



# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

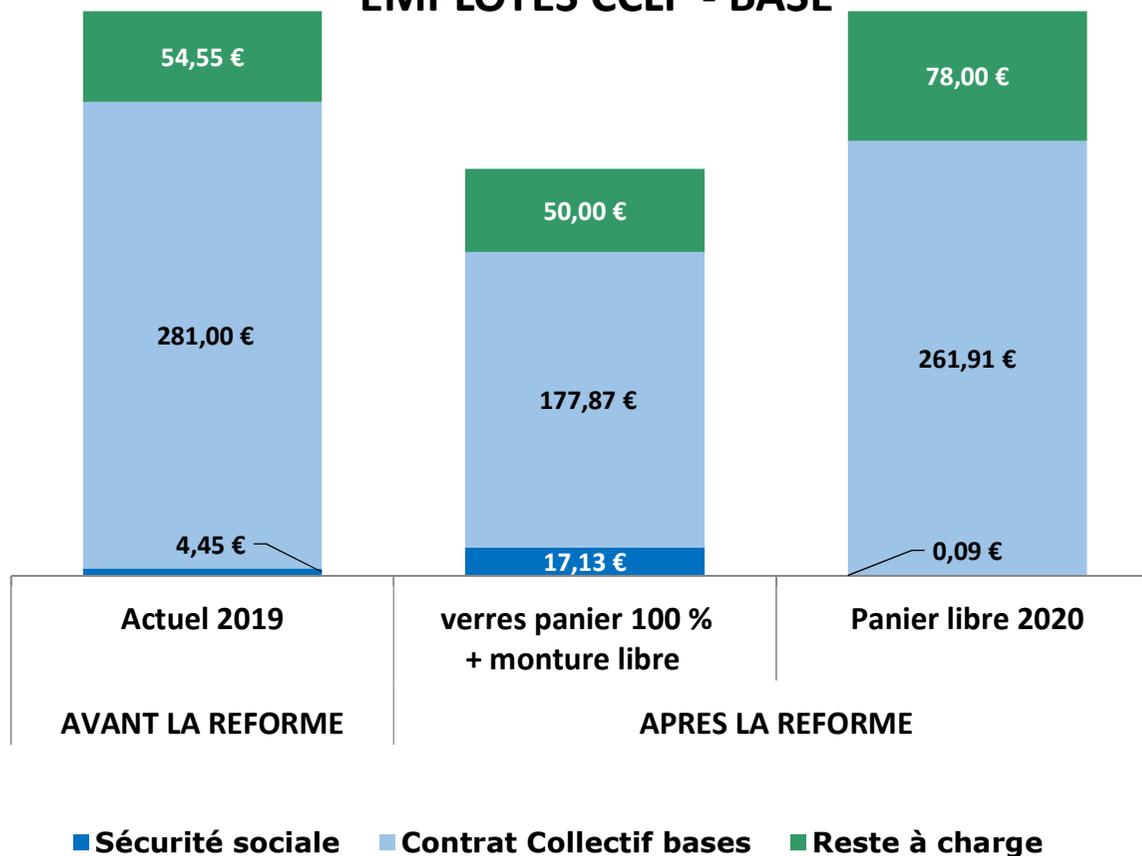
## Exemple sur un équipement verres simples EMPLOYES CCLP - BASE

	Tous paniers	verres panier 100 % + monture libre	panier libre
	aujourd'hui	en 2020	en 2020
Prix de vente monture	150 €	150 €	150 €
Prix de vente 2 verres simples	190 €	95 €	190 €
Base de Remboursement Sécurité sociale monture	2,84 €	0,05 €	0,05 €
Base de Remboursement Sécurité sociale pour un verre simple	2,29 €	14,25 €	0,05 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	4,45 €	17,13 €	0,09 €
la garantie des contrats collectifs - pour la monture*	122 €	100 €	100 €
la garantie des contrats collectifs - pour deux verres simples*	159 €	100 % frais réels	162 €
<b>Reste à charge assuré</b>	<b>54,55 €</b>	<b>50 €</b>	<b>78 €</b>
= Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif			

\*valeurs en € revalorisées selon les clauses du contrat sur l'évolution du plafond de sécurité sociale et y compris sécurité sociale pour 2020

# ANNEXE 2 - Le poste optique au 1er janvier 2020

## Exemple sur un équipement verres simples EMPLOYES CCLP - BASE



# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

Création de 2 classes  
d'appareils auditifs



# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

Caractéristiques du panier « 100% santé » pour les prothèses auditives :

- Tous types d'appareils : contour d'oreille classique ; contour à écouteur déporté ; intra-auriculaire
- 12 canaux de réglage et système permettant l'amplification des sons extérieurs restitués à hauteur d'au moins 30 dB
- 30 jours minimum d'essai avant achat
- Garantie de 4 ans
- Au moins 3 des options suivantes : anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie, fonction apprentissage de sonie, dispositif anti-réverbération
- Des prestations de suivi pour adapter en continu le réglage de l'appareil en fonction de l'évolution de la perte auditive

## **Panier 100 % Santé :**

- obligation de rembourser toute la dépense en complément de la Sécurité sociale dans les contrats santé responsables.
- doit être proposé systématiquement dans le devis de l'audioprothésiste.

# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1<sup>er</sup> janvier 2021

- Instauration de prix limites de vente (PLV) pour le panier « 100 % santé » Classe 1
- Evolution des bases de remboursements de la Sécurité sociale (BR) pour tous les équipements

Classe 1							Classe 2			
	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2019		Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020		Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2021			Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2019	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2020	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2021
	BR	PLV	BR	PLV	BR	PLV		Base de Remboursement		
Patient de moins de 20 ans ou atteint de cécité	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	Patient de moins de 20 ans ou atteint de cécité	1 400	1 400	1 400
Patient de 20 ans ou plus	300	1 300	350	1 100	400	950	Patient de 20 ans ou plus	300	350	400

- Pour les – de 20 ans ou les personnes atteintes de cécité :
  - ✓ la base de remboursement de la SS est fixée à 1 400 € en 2019
- Pour les + de 20 ans :
  - ✓ Doublement progressif de la base de remboursement de la Sécurité sociale : 200 € en 2018, 300 € en 2019, 350 € en 2020, 400 € en 2021
  - ✓ Baisse progressive des Prix de vente (PLV) = plafonds tarifaires (Classe 1)

# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

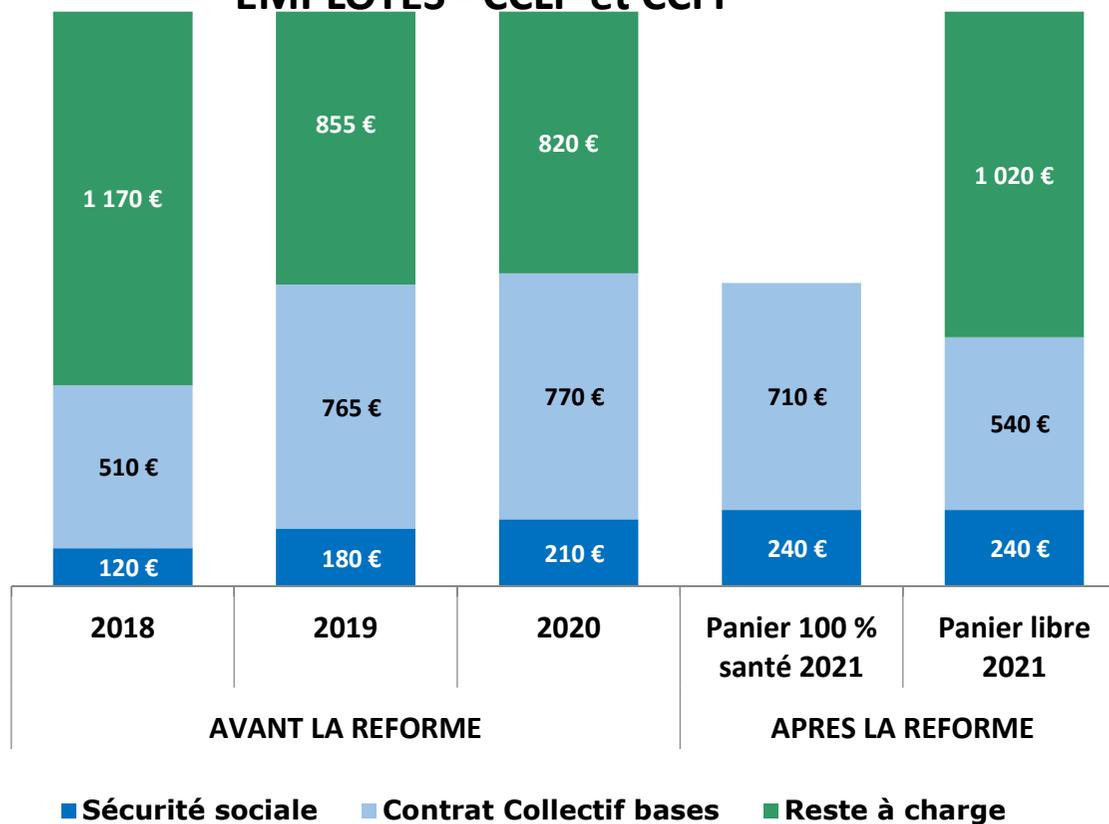
## Exemple sur un appareil audio - Patient de plus de 20 ans EMPLOYES - CCLP et CCFP

	Tous paniers	Tous paniers	Tous paniers	panier 100 %	panier libre
	2018	2019	2020	en 2021	en 2021
Prix de vente de l'audioprothèse	1 800 €	1 800 €	1 800 €	950 €	1 800 €
Base de Remboursement Sécurité sociale	200 €	300 €	350 €	400 €	400 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	120 €	180 €	210 €	240 €	240 €
la garantie des contrats collectifs	100 % TM + 215 % BR	100 % TM + 215 % BR	100 % TM + 180 % BR	100 % frais réels	100 % TM + 95 % BR
Remboursement contrats collectifs	510 €	765 €	770 €	710 €	540 €
<b>Reste à charge assuré</b> = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif	<b>1 170 €</b>	<b>855 €</b>	<b>820 €</b>	<b>- €</b>	<b>1020 €</b>

# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

Exemple sur un appareil audio - Patient de plus de 20 ans

EMPLOYES - CCLP et CCFP



# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

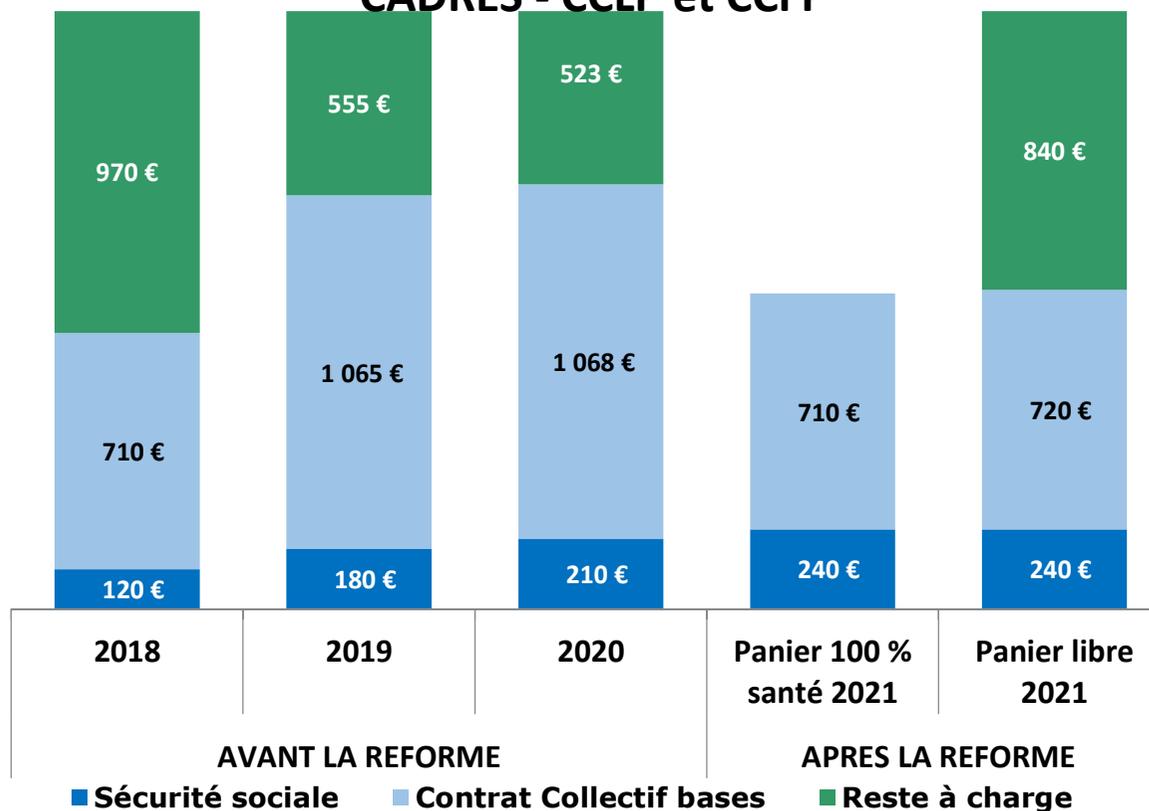
## Exemple sur un appareil audio - Patient de plus de 20 ans CADRES - CCLP et CCFP

	Tous paniers	Tous paniers	Tous paniers	panier 100 %	panier libre
	2018	2019	2020	en 2021	en 2021
Prix de vente de l'audioprothèse	1 800 €	1 800 €	1 800 €	950 €	1 800 €
Base de Remboursement Sécurité sociale	200 €	300 €	350 €	400 €	400 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	120 €	180 €	210 €	240 €	240 €
la garantie des contrats collectifs	100 % TM + 315 % BR	100 % TM + 315 % BR	100 % TM + 265 % BR	100 % frais réels	100 % TM + 140 % BR
Remboursement contrats collectifs	710 €	1 065 €	1 068 €	710 €	720 €
<b>Reste à charge assuré</b> = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif	<b>970 €</b>	<b>555 €</b>	<b>523 €</b>	<b>- €</b>	<b>840 €</b>

# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

**Exemple sur un appareil audio - Patient de plus de 20 ans**

**CADRES - CCLP et CCFP**



# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

## Exemple sur un appareil audio - Patient de moins de 20 ans EMPLOYES - CCLP et CCFP

	Tous paniers	Tous paniers	Tous paniers	panier 100 %	panier libre
	2018	2019	2020	en 2021	en 2021
Prix de vente de l'audioprothèse	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 400 €	1 800 €
Base de Remboursement Sécurité sociale	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Remboursement Sécurité sociale = 60 % x BR	840 €	840 €	840 €	840 €	840 €
la garantie des contrats collectifs	100 % TM + 215 % BR	100 % TM + 215 % BR	100 % TM + 180 % BR	100 % frais réels	100 % TM + 95 % BR
Remboursement contrats collectifs	960 €	960 €	960 €	560 €	960 €
<b>Reste à charge assuré</b> = Prix de vente - Sécurité sociale - Contrat collectif	- €	- €	- €	- €	- €

# ANNEXE 3 - Le poste audiologie au 1er janvier 2021

**Exemple sur un appareil audio - Patient de moins de 20 ans  
EMPLOYÉS - CCLP et CCFP**

